



APPEL DE CANDIDATURES

La Commission scolaire au Cœur-des-Vallées cherche à pourvoir deux postes de

COMMISSAIRES

- de la circonscription du Nord-de-la-Petite-Nation (1)
- de la circonscription des Rives-de-l'Outaouais (2)

Ces postes vacants ne nécessitent pas la tenue d'une élection partielle. C'est plutôt le Conseil des commissaires, après consultation du comité de parents, qui procédera à la nomination du nouveau commissaire.

Qui peut poser sa candidature ?

Toute personne qui remplit les conditions suivantes :

- avoir 18 ans ;
- être de citoyenneté canadienne ;
- être domiciliée sur le territoire de la Commission scolaire au Cœur-des-Vallées, et ce depuis au moins six mois (il n'est toutefois pas nécessaire de résider sur le territoire de la circonscription concernée) ;
- ne pas être en curatelle ni privée de ses droits électoraux ;
- ne pas être un employé de la Commission scolaire au Cœur-des-Vallées.

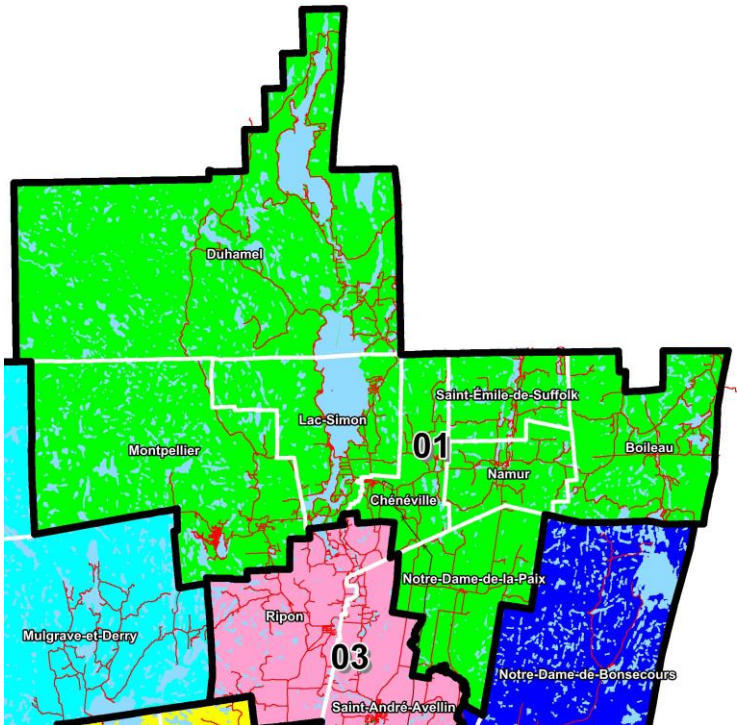
Le rôle du commissaire

Le commissaire scolaire joue un rôle important au sein de sa communauté. À cet égard, celui-ci :

- participe à la gouvernance de la commission scolaire en tant que membre du Conseil des commissaires. Il assiste aux rencontres du Conseil (séances régulières, séances de travail, comités restreints) ;
- veille à la qualité des services éducatifs offerts aux élèves ;
- détermine les orientations et adopte les politiques et règlements de la commission scolaire ;
- assure une répartition équitable des ressources humaines, matérielles et financières entre les écoles et les centres ;
- représente tous les citoyens de sa circonscription et travaille dans l'intérêt de tous les établissements scolaires ;
- informe la population qu'il représente des décisions prises par le Conseil ;
- constitue le lien entre les élèves, les parents et la commission scolaire.

La fonction de commissaire requiert une certaine disponibilité. En effet, les commissaires se réunissent, au minimum, deux fois par mois (généralement le mercredi en soirée). De plus, le commissaire est appelé à participer, en fonction de ses intérêts, à des comités restreints touchant des sujets spécifiques (gouvernance et éthique ; ressources matérielles et financières ; ressources humaines ; services éducatifs ; technologies de l'information et des communications ; transport scolaire, etc.)

Les territoires



Circonscription du Nord-de-la-Petite-Nation (1)

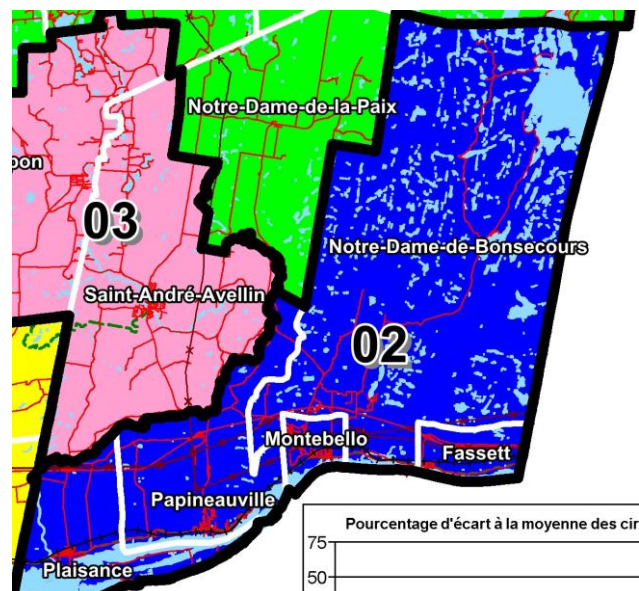
Comprend l'ensemble du territoire des municipalités de Boileau, de Chénéville, de Duhamel, de Lac-Simon, de Montpellier, de Namur, de Notre-Dame-de-la-Paix et de Saint-Émile-de-Suffolk.

Cette circonscription contient 4 189 électeurs pour un écart à la moyenne de +3,89 % et possède une superficie de 1299,50 km².

Circonscription des Rives-de-l'Outaouais (2)

Comprend l'ensemble du territoire des municipalités de Fassett, de Montebello, de Notre-Dame-de-Bonsecours, de Papineauville et de Plaisance.

Cette circonscription contient 3 964 électeurs pour un écart à la moyenne de +1,69 % et possède une superficie de 421,06 km².



Conditions d'emploi

Salaire : entre 5 000 \$ et 7 500 \$ (imposable) par année, en fonction de la présence effective.

Les frais de déplacement du commissaire lui sont remboursés en application des politiques en vigueur à la CSCV.

Afin de soumettre sa candidature, la personne intéressée doit acheminer son curriculum vitae, accompagné d'une lettre expliquant ses motivations au plus tard le jeudi 22 août, à 15 h, soit par courriel, soit par la poste aux coordonnées suivantes :

M. Jasmin Bellavance
Secrétaire général
Commission scolaire au Cœur-des-Vallées
582, rue Maclaren Est, Gatineau (Québec) J8L 2W2
télécopieur : 819-986-9283
Courriel : bellavance.jasmin@cscv.qc.ca

Certains candidats pourraient être convoqués à une entrevue le mercredi 28 août, en soirée.

NOTE : Toutes candidatures incomplètes ou reçues après le 22 août, à 15 h, ne seront pas considérées. Dans le présent appel de candidatures, l'emploi du masculin pour désigner des personnes n'a d'autres fins que celle d'alléger le texte.